

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et représentés

10

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2020 à 20 H

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTHEZ - Mme Mathilde BOINOT - M. Christophe BOUHEYRE - M. Olivier MORLAES - M. Cyril DUPIN - M. Guillaume GREGOIRE - M. Yannick PAILLARDON

Etait Absent : M. Sébastien LUXEY

Secrétaire de séance : Mme Christine BAYLE

Date de convocation : 24 juin 2020

Vote Dissolution du RPI Dous Tucqs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, avec l'aide des 2 adjointes qui l'ont accompagné tout au long de ces démarches, l'évolution de la scolarisation des enfants de Beylongue.

Le Conseil Municipal de Beylongue du 5 décembre 2019 a décidé d'accepter la proposition de la Préfecture des Landes et de l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale portant sur un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles des communes de Beylongue - Carcen-Ponson - Saint Yaguen et Villenave dès la rentrée 2020-2021. Comme convenu lors de cette assemblée, Monsieur le Maire a continué les démarches avec les autres communes. Ces démarches ont pris un peu de retard pour cause de Covid.

Les Conseils Municipaux de chacune des communes concernées prendront les différentes délibérations nécessaires pour la mise en place de la nouvelle organisation scolaire.

Lors de la présente séance se prendront les décisions de la dissolution de l'actuel RPI Dous Tucqs (Beylongue - Carcen-Ponson) et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) y afférent, la création du nouveau SIVU et la création des postes des 2 salariées de l'actuel SIVU travaillant à l'école de Beylongue.

Le fonctionnement des 2 anciens SIVU étant différents, les maires et représentants de chacune des municipalités se sont entendus sur un mode de fonctionnement. Les plus importants étant que seuls les ATSEM et les salariés accompagnant les enfants dans les 2 bus seront pris en charge par le SIVU ainsi que 4 heures de secrétariat du SIVU.

Les explications présentées ci-dessus permettront la présente délibération et également les 2 délibérations suivantes afférentes au sujet de la scolarité.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de la dissolution du RPI Dous Tucqs.

Vote Dissolution du SIVU Dous Tucqs

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de la dissolution du SIVU Dous Tucqs.

Vote Création du SIVU des Petits Gemmeurs regroupant les écoles de Beylongue, Carcen-Ponson, St Yaguen et Villenave

Monsieur le Maire après l'exposé ci-dessus signale que les nouveaux RPI et SIVU porteront le nom de " Petits Gemmeurs " en référence au lien commun entre les 4 communes qu'est notre forêt landaise.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de la création du SIVU des Petits Gemmeurs regroupant les écoles de Beylongue, Carcen-Ponson, St Yaguen et Villenave.

Vote Délibération Vacance d'emploi : Poste d'Agent d'Animation Principal de 2ème classe et Poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'obligation pour la commune de Beylongue de reprendre les salariées du l'ex SIVU Dous Tucqs, à savoir l'ATSEM et la salariée en charge de la garderie et de la restauration du midi. Pour cela nous devons créer ces 2 postes à la commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la vacance d'emploi pour le poste d'Agent d'Animation Principal de 2ème classe et pour le poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe.

Vote Création de Poste : Agent d'Animation Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la création de ce poste d'Agent d'Animation pour une quotité de 35 heures aux conditions imposées par la loi. Cet agent sera transféré dans un deuxième temps au SIVU des Petits Gemmeurs. Sur les 35 heures effectuées par la salariée, 24 le sont au titre de son poste d'ATSEM et 11 au compte de la commune de Beylongue. Après son transfert, ces 11heures seront refacturées par le SIVU à la commune de Beylongue.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix Pour et 1 NPPV (Ne Participe pas au Vote) la création du poste d'Agent d'Animation Principal de 2ème classe sur la commune de Beylongue.

Vote Création de Poste : Adjoint Technique principal de 2ème classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la création de ce poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe pour une quotité de 31 heures aux conditions imposées par la loi.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix Pour et 1 NPPV (Ne Participe pas au Vote) la création du poste d'Agent d'Animation Principal de 2ème classe sur la commune de Beylongue.

Vote Délibération Remboursement des masques à la CCPT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de rembourser à la Communauté de Communes du Pays Tarusate les masques qu'elle nous a fournis de par la mutualisation de cet achat pour l'ensemble de ces communes de ladite communauté.

La commune a acheté et distribué aux beylongaises et beylongais 800 masques, 400 à la collaboration entre le Conseil Départemental et l'Association des Maires des Landes (AML) et 400 auprès de la CCPT.

Le montant de l'achat auprès de la CCPT s'élève à 1288 € soit 3,22 € par masque

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le principe du remboursement auprès de la CCPT des masques distribués.

Vote Délibération Approbation de la fixation libre de compensation selon la procédure dérogatoire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) par la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Sur ces bases, et nonobstant les variations annuelles liées à l'instruction des actes d'autorisation du droit des sols, les attributions de compensation à verser par la Communauté de Communes est de 15 326 € dont 14 706 € découlant d'une partie de l'IFER Photovoltaïque perçue par la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité l'approbation de la fixation libre de l'attribution de compensation selon la procédure dérogatoire proposée par la CCPT.

Vote devis Entreprise Dubernet pour les travaux à l'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le devis de la Société David Dubernet pour la réparation du toit de l'école devenue indispensable avant des dégâts plus importants.

Le montant du devis proposé s'élève à 8 812,96 euros TTC. Les travaux s'effectueront au mois de juillet.

L'assemblée, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité ce devis.

Vote Délibérations Vente des terrains n° 2 et 3 du lotissement des Artigaous

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande d'achat des lots n° 2 et 3 du lotissement des Artigaous par 2 couples jeunes. Cette délibération est indispensable pour pouvoir poursuivre les démarches administratives de la vente de ce terrain.

L'assemblée, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** l'accord pour la vente des lots n° 2 et 3 du lotissement des Artigaous.

Divers

Pain

Mme Mathilde BOINOT et M. Cyril DUPIN en charge du sujet ont mené une petite enquête auprès de beylongaises et beylongais pour appréhender l'installation d'une nouvelle vente de pain au foyer rural suite à l'arrêt de celle-ci par le boulanger d'Ygos. Ils ont également rencontré les 2 boulangers de Rion des Landes.

Tous les 2 nous ont proposé une alternance, à mettre en place, entre les 2 boulangers, proposition qui nous est apparue plus aléatoire et compliquée à instaurer.

Ils ont ressentis une plus grande appétence de la part de la boulangerie Darricau qui se dit prête à nous fournir le pain du mardi au vendredi.

Les conditions seraient différentes de celle proposée jusqu'alors à savoir que la vente serait assumée par des bénévoles. Notre choix se porterait plutôt vers une vente les mardis, jeudis et samedis avec la boulangerie Darricau. Une communication sera faite vers les beylongais.

Voiture

Le C15 de la commune n'est pas passé au contrôle technique pour un seul point bloquant aisément réparable et quelques points de vigilance.

Notre budget n'étant pas prolifique nous envisageons de proposer aux Cambouis Beylongais de nous aider à réaliser les travaux sur les différents points à réparer. Nous achèterions les pièces nécessaires. M. Cyril DUPIN propose que Franck LACHARNAY fasse un point carrosserie avant de nous engager dans cette démarche.

Recensement

Il aura lieu en 2021 mais nous devons désigner l'agent recenseur dans les meilleurs délais. La municipalité est en recherche d'un candidat.

Table des délibérations de la séance du 01 juillet 2020

- Dissolution du RPI Dous Tucqs
 - Dissolution du SIVU Dous Tucqs
 - Création du SIVU des Petits Gemmeurs regroupant les écoles de Beylongue, Carcen-Ponson, St Yaguen et Villenave
 - Vacance d'emploi : Poste d'Agent d'Animation Principal de 2ème classe et Poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe
 - Création de Poste : Agent d'Animation Principal de 2ème classe
 - Création de Poste : Adjoint Technique principal de 2ème classe
 - Remboursement des masques à la CCPT
 - Approbation de la fixation libre de compensation selon la procédure dérogatoire
 - Devis Entreprise Dubernet pour les travaux à l'école
 - Vente des terrains n° 2 et 3 du lotissement des Artigaous
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.